

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00340 Numéro SIREN : 533 776 332 Nom ou dénomination : A.R. SYSTEMS
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2020 sous le numéro de dépôt 7

Greffes du tribunal de commerce de TROYES



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/7

Déposant :

Nom/dénomination : A.R. SYSTEMS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 533 776 332

N° gestion : 2011 B 00340

N° 11084* 20

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/07/18	et clos le	30/06/19	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

GROSSE

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social
SARL AR SYSTEMS 37 Rue Edmond Fariat 10000 TROYES	- 6 JAN. 2020 TRIBUNAL DE COMMERCE DE TROYES (AUBE)
SIRET 5 3 3 7 7 6 3 3 2 0 0 0 1 7	Mél : herve.tisseront@ar-systems.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
2011 B 340 (202017)	

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITE
Activités exercées Ingénierie, études techniques Négoce de systèmes R
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *	Bénéfice imposable à 28 %	4 587	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	38 120		
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)
--

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé Isacompta

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ARGOS CHAMPAGNE Expertise comptable 131 Ave Pierre Brossolette 10000 TROYES	
Tél : 0357756600	Tél :
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 12/09/19 Lieu : TROYES
	Qualité et nom du signataire : Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature Hervé TISSERONT

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



Désignation de l'entreprise SARL AR SYSTEMS				Adresse de l'entreprise 37 Rue Edmond Fariat		10000 TROYES		Néant ☐ *	
SIRET 53377633200017									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent* 12					
								Exercice N clos le 30/06/2019	
ACTIF				Brut 1				Amortissements-Provisions 2	
								Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	574	016	574			
	Immobilisations corporelles*		028	173 698	030	105 798	67 900		
	Immobilisations financières* (1)		040	612	042		612		
	Total I (5)		044	174 885	048	106 372	68 512		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	145 260	052		145 260		
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	3 674	066		3 674		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	47 180	070		47 180		
		Autres* (3)	072	979	074		979		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	103 752	086		103 752		
	Charges constatées d'avance*		092	6 298	094		6 298		
	Total II		096	307 144	098		307 144		
	Total général (I + II)		110	482 028	112	106 372	375 656		
PASSIF								Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				16 000		
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126				1 600		
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				227 293		
	Report à nouveau		134						
	Résultat de l'exercice		136				35 945		
	Provisions réglementées		140						
Total I		142				280 838			
Provisions pour risques et charges		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				34 235		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				29 425		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		14 288		29 392		
	Produits constatés d'avance		174				1 765		
Total III		176				94 818			
Total général (I + II + III)		180				375 656			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		17 734		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		40 292		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		20 833		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL AR SYSTEMSNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
30/06/2019

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	3 732	214
		services *		217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 628)				244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	2		
Total des charges d'exploitation (II)				264		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		
Produits financiers (III) 280 69		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels				290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		314		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		312	35 945	314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		316			
	Provisions non déductibles*		318			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		324	7 002		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	102		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU - TE (44. octies et octies A) 987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies) 990				
	ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992					
	Créance due au report en arrière du déficit 346					
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies) 655					
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		350	342		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		352	42 707	354	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		356			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	42 707	
				372		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AR SYSTEMS

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	574	412		414		416	574	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	94 191	442	4 424	444	14 381	446	84 233	
	Installations générales agencements divers	450	34 805	452	326	454	427	456	34 704	
	Matériel de transport	460	31 747	462	30 061	464	31 747	466	30 061	
	Autres immobilisations corporelles	470	23 183	472	5 798	474	4 281	476	24 700	
	Immobilisations financières	480	603	482	9	484		486	612	
TOTAL		490	185 103	492	40 618	494	50 837	496	174 885	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	574	502		504		506	574
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	64 356	532	12 696	534	14 273	536	62 779
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	16 602	542	4 363	544	101	546	20 864
	Matériel de transport	550	6 790	552	6 391	554	11 729	556	1 453
	Autres immobilisations corporelles	560	23 046	562	1 937	564	4 281	566	20 702
TOTAL		570	111 369	572	25 388	574	30 384	576	106 372

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)Nature des immobilisations cédées
virées de poste à poste, mises hors
service ou réintégrées dans le
patrimoine privé y compris les produits
de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	6		7		8		9		10									
	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values									
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme							
									⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧			
1	50 511		30 492		20 018		20 833		815									
2							VOIR ANNEXE											
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
TOTAL	578	50 511	580	30 492	582	20 018	584	20 833	586	815	581		587		589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾										579	Régularisations		590		583		594	589
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).														591			595	
TOTAL										596	815	585		597			599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT 59

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AR SYSTEMS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		664		666		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	381	2 478
N° du centre de gestion agréé	380	24 074
Montant de la TVA collectée	388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	374	93 035
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	378	47 202
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	399	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	398	
	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL AR SYSTEMS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/07/2018		et clos le : 30/06/2019	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	442 917	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	815	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	443 732	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	35 646	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	35 646	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	218 035	
Variation négative des stocks	145	58 457	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	47 168	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	323 661	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	155 717	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	155 717	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	443 732	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	0 1 / 0 7 / 1 8	160 3 0 / 0 6 / 1 9
Date de cessation			

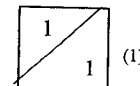
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2033-F-SD 2019



Néant * ☐

N° de dépôt
EXERCICE CLOS LE 30/06/2019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AR SYSTEMS N° SIRET 53377633200017

ADRESSE (voie) 37 Rue Edmond Fariat

CODE POSTAL 10000 VILLE TROYES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	160

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique TISSERONT Prénom(s) HERVE
Nom marital % de détention 87,5000 Nb de parts ou actions 140,00
Naissance : Date 03/02/1961 N° Département 10 Commune TROYES Pays France
Adresse : N° 37 Voie RUE EDMOND FARIAT
Code Postal 10000 Commune TROYES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT



[Signature]



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2019



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2019

N° SIRET : 53377633200017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AR SYSTEMS

ADRESSE (voie) 37 Rue Edmond Fariat

CODE POSTAL 10000

VILLE TROYES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

25/41



[Signature]

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DELL DIFFERENCE DE 2014	30	
Cession 21820000-5-TIGUAN 2.0 TDI 150C	20 018	
Ecart de règlement	3	
Ecart de règlement	6	
Ecart de règlement	5	
Cession (Mise au Rebut - HS) 21541000-8-MATERIEL DE DEMO GP	108	
FACTURE JEANNIN AUTOMOBILES		20 833
Ecart de règlement		1
Ecart de règlement		3
RECAP DE L'EXERCICE REGUL BILAN TVA		2
Ecart de règlement		2
Total	20 171	20 842

A.R. Systems
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 37 rue Edmond Fariat
10000 TROYES
RCS TROYES 533 776 332

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 DECEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 35 944,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 35 944,86 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 263 238,18 euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme

La gérance